

LE 17 JUIN 2008

SOUS LE N° 8514

3AO

S.A.R.L. au capital de 8000 Euros
Siège social : Centre commercial Créteil l'Echat
92, avenue Général de Gaulle 94000 CRETEIL
RCS CRETEIL B 500 012 299 07 B4012

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2008

Le 21 mai 2008 à 9 heures,
Les associés de la S.A.R.L. au capital social de 8000 Euros, se sont réunis au siège social,
sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame MARCIANO Deborah

SONT PRESENTS:

Monsieur Alain OUAKNINE € 7200
la somme de sept mille deux cents euros
450 parts numérotées de 1 à 450

Madame Anna Agnès EL KOBBI épouse OUAKNINE € 800
la somme huit cents euros
50 parts numérotées de 451 à 500

Madame MARCIANO Deborah NEANT
Aucune part

TOTAL € 8000

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer et
est déclarée régulièrement constituée.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

- Démission du gérant
- Nomination du nouveau gérant
- pouvoirs et formalités diverses.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition des associés :

- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée des associés reconnaît expressément que l'exercice du droit de communication
a bien été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

OA

Ap

Il déclare la discussion ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

Le président prend acte de la régularisation par chacun des associés du non respect formel du délai de convocation de la présente assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties et constate, à cet effet, la signature du présent procès-verbal par l'ensemble des associés personnellement présents et réunissant la totalité des parts du capital social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés prennent acte de la démission en tant que Gérante non-associée de Madame MARCIANO Deborah et lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion à compter de ce jour.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés nomment, en tant que Gérante non-associée, Mademoiselle Orah Myriam AMZALLAG, née le 16 mai 1985 à COLOMBES (92), demeurant au 2 Bis, rue du Département 75019 PARIS, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

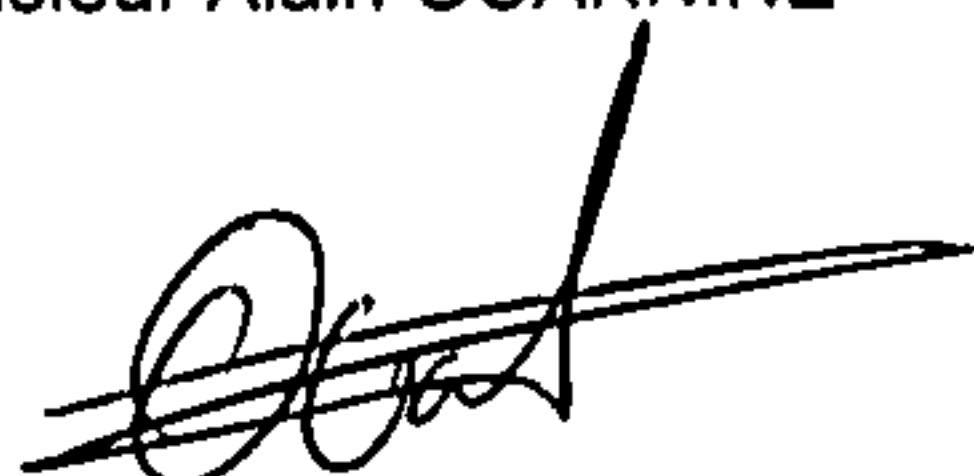
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Gérant et les associés présents après la lecture.

Mademoiselle Orah Myriam AMZALLAG

(Préciser la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la fonction
de gérante non-associée » et signature)

bon pour acceptation de la
fonction de gérante non-associée

Monsieur Alain OUAKNINE



Madame Anna Agnès EL KOBBI
épouse OUAKNINE



Madame MARCIANO Deborah

(Préciser la mention manuscrite
« Bon pour démission de la fonction
de gérante non-associée » et signature)

bon pour démission de la
fonction de gérante non-associée

